

# LE PROJET DES PHASES 1&2

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

POUR UN TRANSPORT FERROVIAIRE  
FIABLE ET PERFORMANT AU QUOTIDIEN



## Collège des acteurs - 18 octobre 2023



# SOMMAIRE

14h45

1. RAPPEL : LE RÔLE DU COLAC

2. LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET DEPUIS LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

3. LE PROJET DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

4. LE DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

5. POUR LA SUITE

17h15



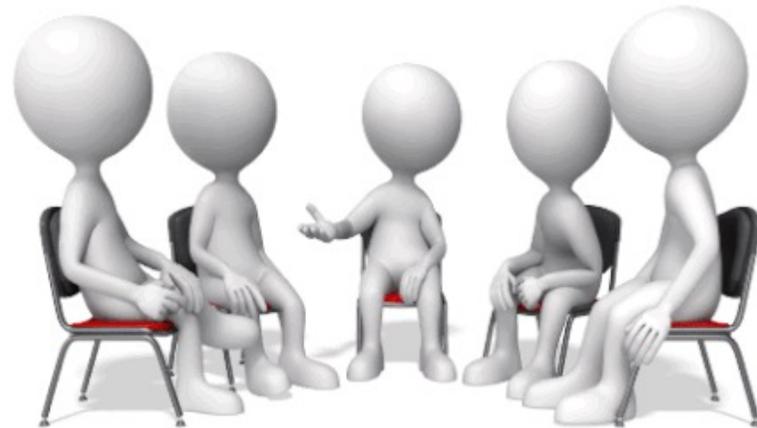
# Présentation des intervenants

- SNCF Réseau
  - Jean-Marc ILLES – Directeur d’agence LNPCA
- SNCF Gares & Connexions
  - Stéphane COUGNON – Directeur des Grands Projets PACA
- Garant CNDP
  - Philippe QUEVREMONT – Garant de la concertation CNDP
- Animateur / facilitateur
  - Blandine PÉRICHON – Nicaya conseil



# Présentation des participants

- NOM Prénom
- Entité
- Fonction



# Rappel : le rôle du COLAC



# Le rôle du Collège des Acteurs\*

- Le **Collège des acteurs** est l'instance de relais des acteurs à l'échelle globale du projet
- Il réunit les représentants des acteurs non cofinanceurs pour faire part au Comité de pilotage de leurs avis et observations sur le déroulement du projet et **plus particulièrement de la concertation**
- Le Collège des acteurs s'organise pour recueillir les informations émanant des acteurs sur le territoire
- Il se réunit lors de chaque grande étape du projet

\* Issue de la Charte de la concertation Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

# Les grandes étapes du projet depuis la déclaration d'utilité publique

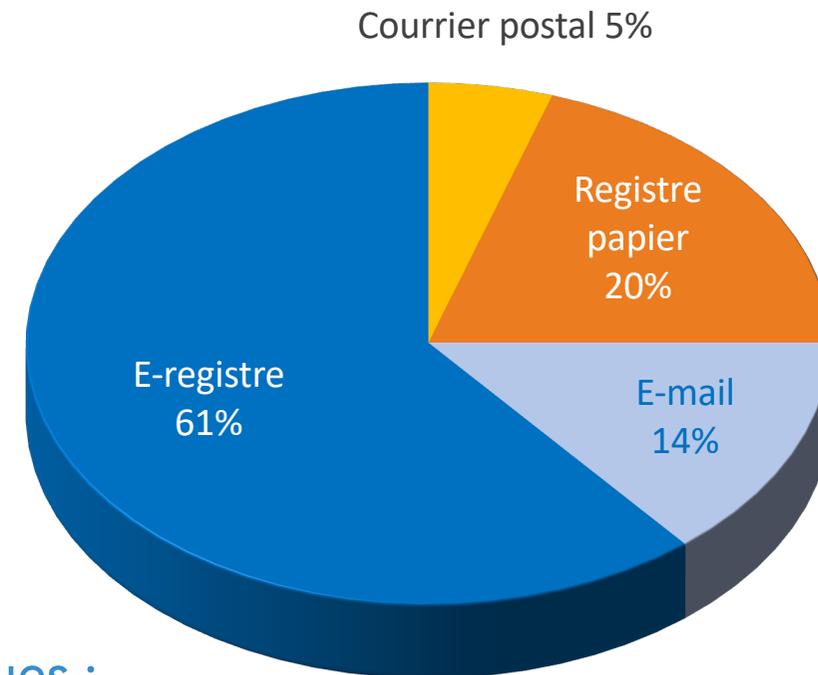


# L'enquête publique

## 17 janvier au 28 février 2022

### Bilan quantitatif

- 1 513 contributions ventilées en 4 100 observations
- Modes de dépôt des contributions :



- 85% des observations sur 4 thématiques :
  - Le projet global LNPCA (31,8%)
  - La gare de Cannes Marchandises (31,3%)
  - La gare de Saint-Cyr-sur-Mer (12,8%)
  - La bifurcation de Cannes-Grasse (9,3%)

# L'enquête publique

## 17 janvier au 28 février 2022

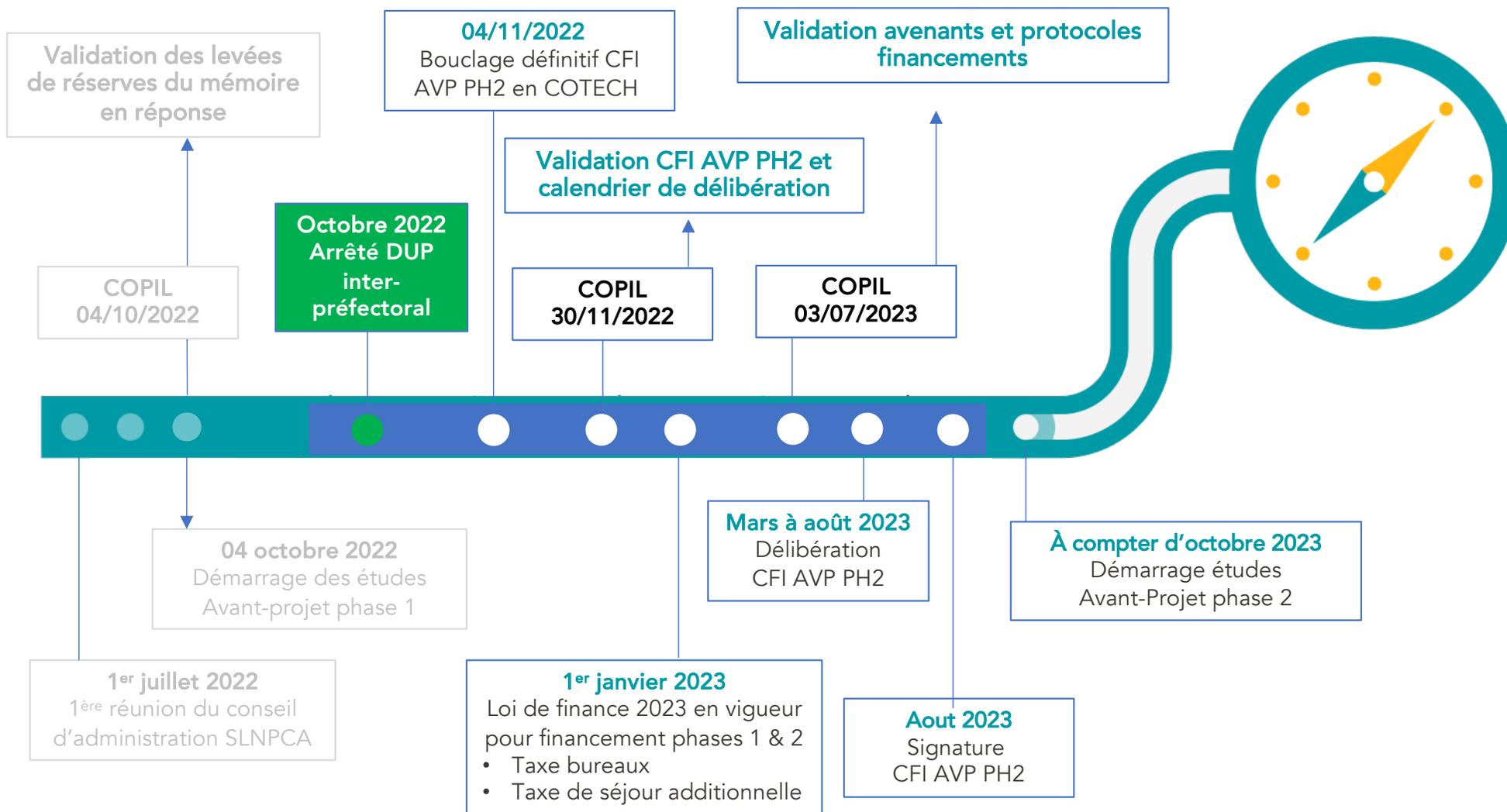
### Avis favorable de la Commission d'enquête

- **Sur la réalisation des phases 1 & 2, avec 9 réserves**
  - « La Commission se prononce pour la DUP de réalisation des phases 1&2 de la LNPCA »
  - « La Commission approuve les opérations du projet qui sont adaptées aux objectifs fixés mais demande des précautions et des spécifications particulières en phase d'exploitation comme en phase chantier pour limiter les nuisances. »
- **Sur la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme, avec 1 réserve commune à l'ensemble des dossiers et 1 réserve sur Saint-Cyr-sur-Mer**
  - Appliquée à l'ensemble des communes : pour chaque commune, joindre au dossier un plan du PLU et un tableau des surfaces portant l'ensemble des modifications apportées
  - Réserve appliquée à Saint-Cyr-sur-Mer : étayer la présentation de l'OAP de Saint-Cyr-sur-Mer, selon les éléments transmis par le maire

# La déclaration d'utilité publique du 13 octobre 2022

- Signature le 13 octobre 2022 de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour la réalisation des phases 1 et 2 LNPCA
- Par les préfets des trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes
- Officialisée par le ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune

# Principales étapes depuis la DUP

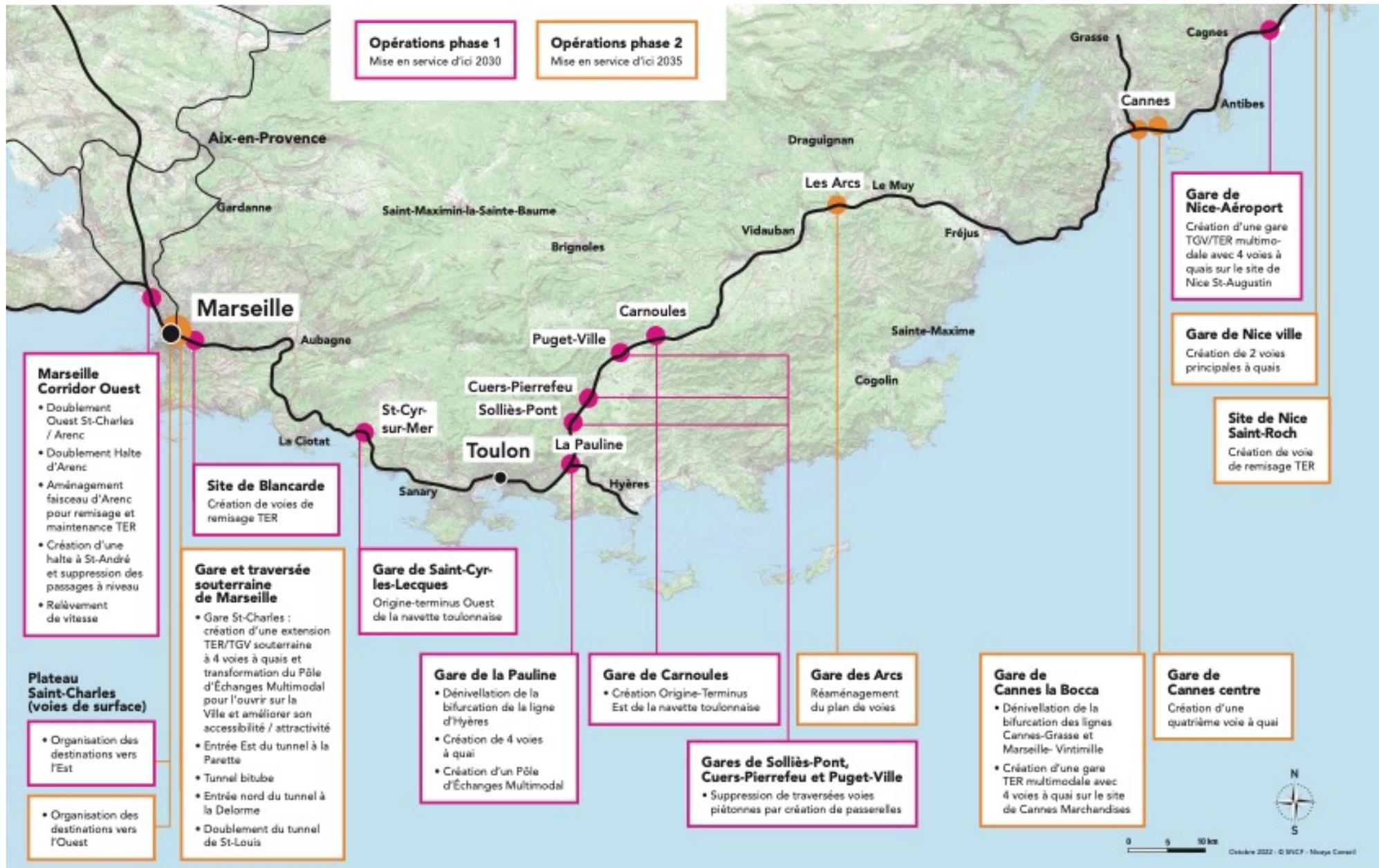


# Le projet déclaré d'utilité publique





# Le programme du projet DUPé

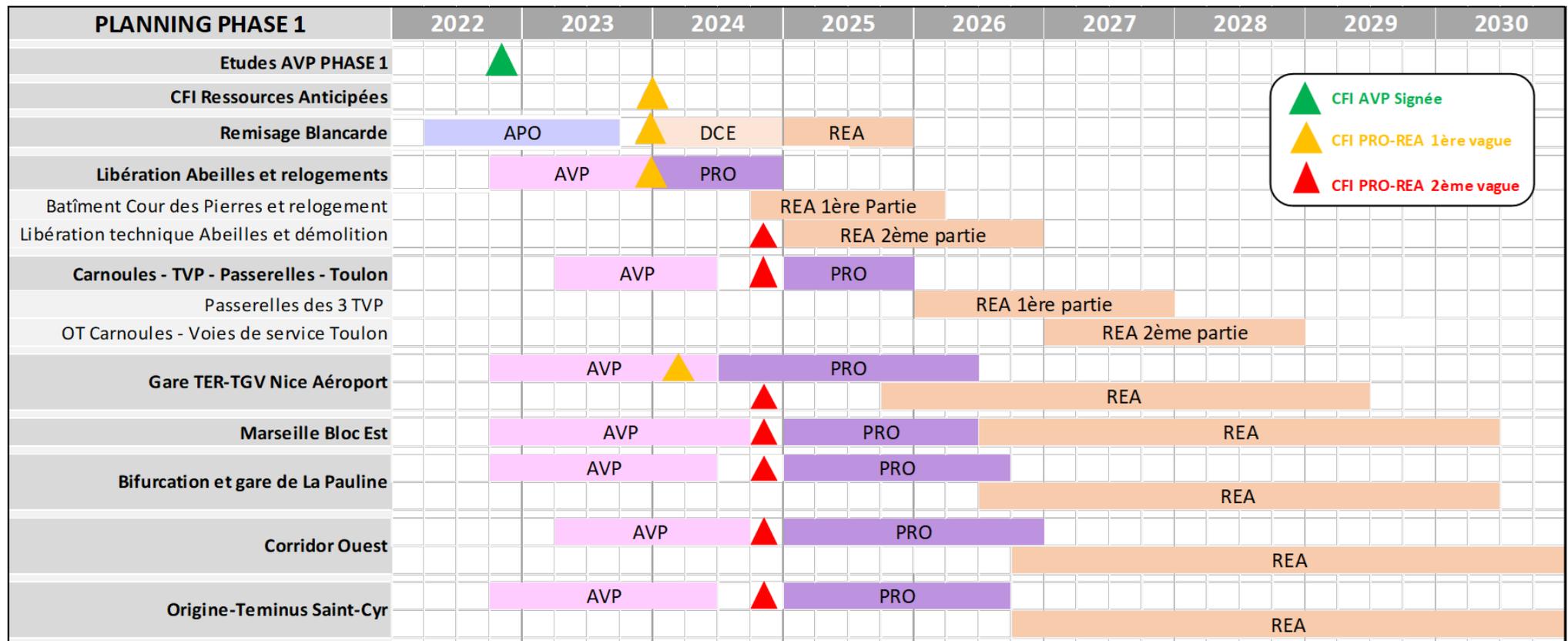


# Le programme du projet DUPé

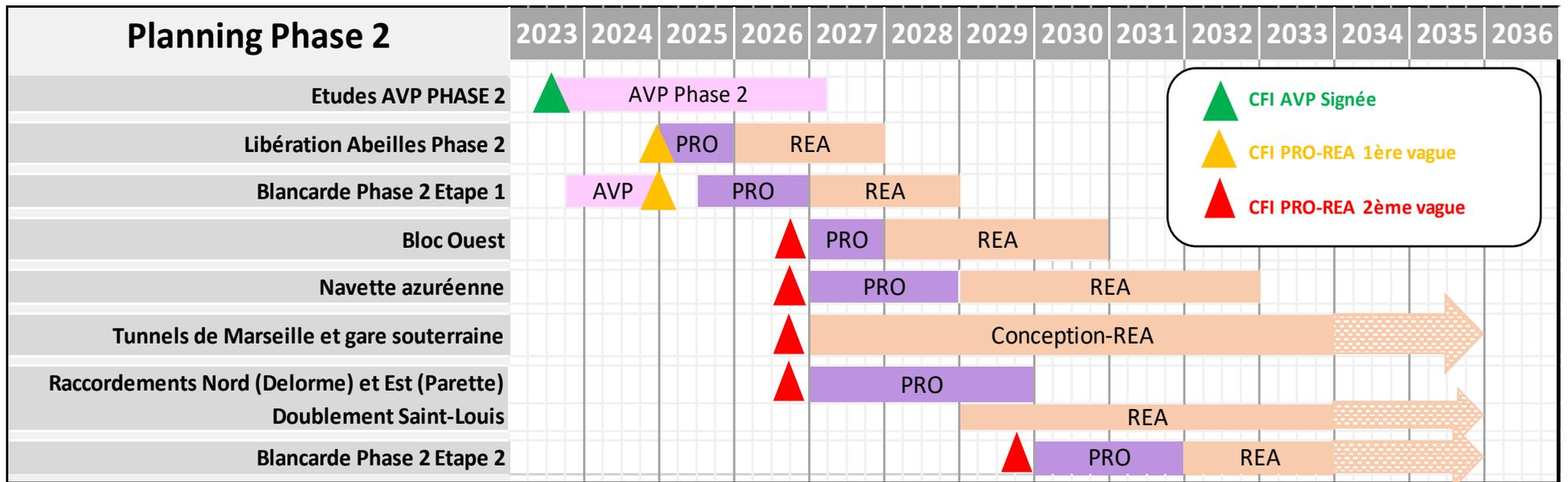
## Des gares nouvelles ou déplacées, modernisées et multimodales



# Planning prévisionnel de réalisation des opérations de la phase 1



# Planning prévisionnel de réalisation des opérations de la phase 2



# Le dispositif prévu pour l'information du public suite à l'enquête publique



# Les réserves de la Commission d'enquête sur l'information du public

Pour la **phase chantier**, la Commission demande à SNCF de s'engager à :

- Renforcer l'information dans le quartier Saint- Charles à Marseille, auprès des habitants, CIQ, syndicats de copropriété....
- La mise en place d'une « maison du projet » permettrait au public de venir s'informer sur l'opération en cours, sur l'avancement des travaux et de s'exprimer en cas de difficulté avérée

Durant toute la durée des travaux et sur l'ensemble des sites de travaux la Commission demande à SNCF de s'engager à :

- La création de **comités de suivi des travaux** associant les représentants des communes concernées, des associations et des riverains
- La mise en place d'un **système de communication au quotidien** pour l'information des riverains sur le déroulement du chantier avec un dispositif de prise en compte des suggestions et réclamations
- Un dispositif d'informations sur un **site internet** devra également être mis en place

# Les engagements de SNCF pour répondre aux réserves

## Concernant la maison de projet sur Marseille

- Création d'une antenne de la maison du projet à Marseille Saint-Charles pour renforcer l'information dans le quartier Saint-Charles à Marseille, auprès des habitants, CIQ, syndicats de copropriété, sur la durée du chantier (10 ans)
- Création de 2 antennes de la maison du projet à Nice Aéroport et Cannes La Bocca et d'1 ou 2 antennes dans le Var (Toulon ou Saint-Cyr et La Pauline)

## Concernant l'information sur l'ensemble des sites

- Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en place des dispositifs de concertation et d'information adaptés à chaque situation locale

# Les engagements de SNCF pour répondre aux réserves de la Commission d'enquête

## En phase d'études et de préparation des travaux :

- Actualisation régulière du site internet du projet (<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr>), avec création d'un espace Foire aux Questions
- Rencontres avec les collectivités concernées par les opérations afin de favoriser leur intégration dans les projets urbains et de mobilité en cours
- En cohérence avec l'avancement des projets et les attentes des collectivités concernées :
  - Organisation de réunions d'informations ou d'ateliers de concertation à destination des riverains
  - Envoi par mail de lettres d'informations (2 par an en fonction de l'actualité du projet)

# Les engagements de SNCF pour répondre aux réserves de la Commission d'enquête

## En phase d'acquisitions foncières :

- Une fois les emprises foncières nécessaires à chaque opération constitutive du projet connues à la parcelle près
- Contact individuel de chaque propriétaire concerné (particulier ou entreprise) par SNCF Réseau ou SNCF Gares & Connexions pour :
  - Echanger sur les démarches d'acquisitions foncières et leur planning
  - Proposer à chaque propriétaire un interlocuteur identifié au sein SNCF Réseau ou de SNCF Gares & Connexions

# Les engagements de SNCF pour répondre aux réserves de la Commission d'enquête

## En phase de chantier

- Ouverture de **maisons de projet** des phases 1 & 2 LNPCA, lieux d'accueil et d'information du public respectivement à Marseille (BdR), dans le Var et dans les Alpes-Maritimes, pour :
  - Partager des informations sur les opérations constitutives du projet
  - Apporter des réponses aux questions et inquiétudes éventuelles des riverains et usagers
- Organisation d'**ateliers de travail**, qui associeront les riverains, les collectivités et les usagers, sur :
  - Les thématiques en lien avec le phasage des travaux
  - L'organisation de leur déroulement (horaires, circulation des engins, emplacement des bases travaux...)
- **E-mailings** adressés aux riverains, associations et usagers qui se sont manifestés durant les phases de concertation et/ou d'enquête publique et information grand public

# Echanges avec les participants

Des questions ?  
Des clarifications ?  
Des points de vue ?



- Sollicitez la prise de parole auprès de l'animateur
- Attendez le micro pour parler
- Présentez-vous

# Pour la suite



# Pour la suite

- Avant fin 2023
  - Mise en service d'un nouveau site internet du projet avec des informations sur le projet dans son ensemble et des zooms sur les opérations qui le constituent
  - Diffusion d'une newsletter d'information sur le projet et son avancement
  - Poursuite des échanges institutionnels pour affiner la mise au point des opérations de la phase 1 (ateliers de travail)
  - Préparation des dispositifs d'information des propriétaires riverains concernés par les acquisitions foncières (en lien avec l'avancement des études foncières)

# Merci pour votre attention



# Le RER Marseillais à l'horizon 2035

## 5 niveaux de performance

1. Une infrastructure adaptée
2. 1,5 x plus de trains (y compris en heures creuses)
3. Plus de voyageurs dans les gares
4. Plus de régularité
5. Des trains passants plus rapides

